

LA PRIME ACCESSION POUR DEVENIR PROPRIÉTAIRE DANS LE NEUF

PAR ACTION LOGEMENT

**ACTION LOGEMENT FACILITE VOTRE PREMIÈRE ACQUISITION
DANS LE NEUF AVEC UNE PRIME ACCESSION DE 10.000 € !**

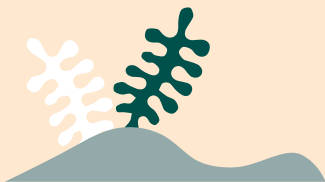
QUI EST CONCERNÉ ?

Les salariés des entreprises
du secteur privé non agricole.

- Qui sont primo-accédants;
- Et dont les ressources sont dans la limite des plafonds réglementaires.

QUELS TYPES D'OPÉRATIONS ?

Construction ou acquisition
d'un logement neuf, y compris dans
les dispositifs d'accession sociale.

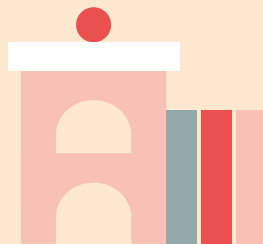


CONDITIONS RELATIVES AU LOGEMENT :

- Le logement doit respecter les exigences légales de performance énergétique.
- Le montant de l'acquisition doit respecter les plafonds réglementaires.

QUEL FINANCEMENT ?

Une subvention gratuite de **10.000 €**.



CONTACTEZ JURISOPHOS POUR
OBTENIR LES AIDES
ET FINANCER VOS
PROJETS !

**DISPOSITIF CUMULABLE
AVEC D'AUTRES AIDES
ET SUBVENTIONS LIÉES AU LOGEMENT.**

*Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement
avant de vous engager.*

ActionLogement 



EN SAVOIR PLUS

Une question ?

Contactez-nous :

Mail : contact@jurisophos.fr

Tél. : 03 89 77 12 70

Nous vous recevons aussi
sur rendez-vous dans nos locaux :

JURISOPHOS

**12 A rue de Mulhouse
68180 HORBOURG-WIHR**

Pour plus d'informations, consultez notre site
www.jurisophos.fr

FACEBOOK

Retrouvez-nous aussi sur nos réseaux sociaux

LINKEDIN